

## D E L I B E R A T I O N du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **23**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **22/09/2017**

**OBJET : ACQUISITION TERRAINS BUDGETS EAU ET  
 ASSAINISSEMENT  
 AUTORISATION NEGOCIATIONS**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-82-17AcqTerrAEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ  
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL  
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL  
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ  
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ  
 L.FERRER (Thuir) à N.MON  
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN  
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)  
 A.BOVRAT (Thuir)  
 R.OLIVE (Thuir)

Absent :

P.MAURAN (Montauriol)  
 P.MAURY (Thuir)

**Monsieur Jean-Claude BERNADAC** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

**ACQUISITION DE TERRAINS BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :**

VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire intercommunal,

VU les crédits provisionnés au chapitre 21-Compte 2111 des budgets 2017 associés : Budget annexe Eau potable et Budget annexe Assainissement,

Le Président de séance **PRESENTE** à l'Assemblée les dispositions diverses nécessitant de procéder à l'acquisition de différents terrains :

**Budgets annexes Eau et Assainissement :**

Afin de mener à bien les opérations d'investissement nécessaires aux apports en eau et en traitement des eaux usées, il convient de régulariser certaines situations domaniales irrégulières. En effet, il est précisé que certains réseaux ont été installés historiquement sur des domaines dits libres d'accès, mais relevant depuis, du domaine privé, empêchant la libre gestion des travaux sur ces équipements.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à négocier avec les propriétaires actuels en vue de procéder à l'acquisition des parcelles concernées selon les données suivantes, afin de régulariser ces situations.

**Budget ASSAINISSEMENT 2017**

- Castelnou : Renouvellement de la microstation de traitement des eaux usées du Mas d'en Janillou située sur un terrain privé.

La surface des terrains à acquérir est :

. Propriété CASENOVE : parcelle A196 – acquisition partielle d'environ 750 m<sup>2</sup>  
parcelle A197 – acquisition partielle d'environ 675 m<sup>2</sup>

Prix estimé d'acquisition : environ 10 000€ (hors frais de notaire)

**Budget EAU POTABLE 2017**

- Camelas – Etablissement d'un accès au réservoir de Politg à Camélas.

La surface des terrains à acquérir est :

. Propriété MODAT : parcelle B1752 – acquisition partielle d'environ 562 m<sup>2</sup>

Prix estimé d'acquisition : 25 000€ (hors frais de notaire)

. Propriété PARENT : parcelle B625\* – acquisition partielle d'environ 158 m<sup>2</sup>  
parcelle B659\* – acquisition partielle d'environ 74 m<sup>2</sup>

*\*(numérotation en cours de changement suite à division/cession)*

*\*(les surfaces définitives seront fixées à l'issue des travaux)*

Prix estimé d'acquisition : environ 5 000€ (hors frais de notaire)

Le Président de séance **DEMANDE** au Conseil d'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à négocier l'acquisition des dites parcelles dans une enveloppe maximale de 10 000 00€ pour le budget annexe Assainissement et 30 000€ pour le Budget Annexe Eau Potable, et signer les actes de sous seings privés le cas échéant.

Accusé certifié exécutoire

Il **PRECISE** qu'il viendra afin de présenter les actes définitifs avant signature, et de prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires sur chacun des budgets associés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-82-17AcqTerrAEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Le Conseil Communautaire,  
Ouï l'exposé de son président de séance,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à négocier avec les propriétaires des terrains ainsi définis, et de signer les actes de sous seings privés qui en découleront, dans les limites budgétaires fixées telles que :

**Budget annexe ASSAINISSEMENT 2017** : Microstation Castelnou Mas d'en Janillou :  
Prix maximal d'acquisition : 10 000€ (hors frais de notaire)

. Propriété CASENOVE : parcelle A196 – acquisition partielle d'environ 750 m<sup>2</sup>  
parcelle A197 – acquisition partielle d'environ 675 m<sup>2</sup>

**Budget EAU POTABLE 2017** : Réservoir POLITG :  
Prix maximal d'acquisition : 30 000€ (hors frais de notaire)

. Propriété MODAT : parcelle B1752 – acquisition partielle d'environ 562 m<sup>2</sup>  
pour un prix maximal d'acquisition : 25 000€ (hors frais de notaire)

. Propriété PARENT : parcelle B625\* – acquisition partielle d'environ 158 m<sup>2</sup>  
parcelle B659\* – acquisition partielle d'environ 74 m<sup>2</sup>  
pour un prix maximal d'acquisition : 5 000€ (hors frais de notaire)

**INDIQUE** que les termes définitifs des acquisitions seront présentés lors d'un prochain conseil pour approbation avant signature.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus



Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-82-17AcqTerrAEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017